



# INFO CDO37 n°1

Saison 2019/2020



## SOMMAIRE

### 1. Stage de recyclage arbitre départementaux

### 2. Infos disponibilités

### 3. Consignes de la saison

### 4. Agenda

## 1. Stage de recyclage

Suite au stage de recyclage du 14 septembre (La-ville-aux-dames) et aux stages de rattrapage des 27, 28 septembre et 6 octobre (Maison des sports), vous êtes actuellement 50 arbitres départementaux validés pour la saison 2019-2020 (76 arbitres dans le 37, tous niveaux confondus).

## 2. Infos disponibilités

La saison a commencé et déjà des problématiques se posent concernant les désignations. La démission de Jacques Hénault en tant que répartiteur région jeune n'a pas arrangé les choses. La CDO profite donc de cette Newsletter pour vous rappeler certaines consignes.

Les arbitres doivent :

### **AVANT de recevoir une convocation**

- Se rendre disponibles pour officier sur des rencontres à désignations
- Renvoyer leur disponibilité à la date indiquée (tableau de disponibilité)
- Prévenir le/les répartiteurs de tous changements de disponibilité via le canal unique [repartiteur37@basket37.com](mailto:repartiteur37@basket37.com).

### **APRES avoir reçu une convocation**

- Faire attention à la date et l'heure de la rencontre, notamment quand celle-ci n'est pas un samedi ou un dimanche matin. Il faut bien enregistrer le lieu qui

pourrait ne pas être le même qu'habituellement. Ce sont des informations à se communiquer entre collègues.

- Appeler son collègue au moins 48h avant la rencontre (covoiturage possible, point de rendez-vous pour arriver ensemble, changement d'arbitre possible 48 ou 72h avant la rencontre, etc...)

- Se rendre sur le lieu de la rencontre au minimum 40 minutes avant le début de la rencontre.

- Ne pas renvoyer la convocation pour indisponibilité sauf en cas de situations spéciales (travail, maladie, étude, décès de proche...). Tous retours de convocation devront faire l'objet d'une justification écrite.

- Si l'arbitre n'est pas désigné, prévenir le/les répartiteurs de tous changements de disponibilité AVANT de recevoir une convocation. Les arbitres disponibles sont susceptibles d'être repris quelques jours avant la rencontre. Si une convocation est reçue entre-temps, se référer au point précédent.

Rappel des sanctions prévues dans les dispositions financières du comité 37 (saison 2019/2020) :

- Non-respect des disponibilités/indisponibilités saisies (5,00 €)
- Retour des convocations < J-6 (sans justificatifs médical, travail...) (10,00 €)
- Arbitre absent sur rencontre (30,00 €)

## 3. Consignes de la saison

### Rappel des consignes d'avant-match :

Arriver dans la salle 40mns avant le début de la rencontre, saluer les entraîneurs et les officiels de marque s'ils sont arrivés ainsi que les dirigeants, s'échauffer, consulter les licences des joueurs et coaches, enregistrer les officiels de table avant la rencontre sans oublier le délégué de club qui reste obligatoire pour commencer une rencontre (obligatoirement un licencié du club recevant).



Echanger avec son collègue sur les différents points que vous allez peut-être avoir pendant la rencontre (Briefing). En voici quelques exemples :

*Usage des mains sur porteur du ballon*

Seuil de tolérance, qu'est ce qui est tolérable et quand cela devient inacceptable

*Action de tir*

En cas de doute, accorder le panier et/ou donner des lancers francs plutôt que de les refuser.

*Fautes antisportives*

Toujours sanctionner d'une Faute Antisportive si l'action répond aux critères de la règle (pas de notion d'avantage)

*Gestion des attitudes théâtrales, exagérations et simulations*

La prévention est nécessaire pour chaque équipe (une seule prévention pour chaque équipe)

*Gestion des coaches et joueurs*

Rester ouvert à l'écoute sur ballon mort, sans prolonger l'arrêt de jeu

Stopper immédiatement les prémices de débordement

Sanctionner immédiatement les attitudes inacceptables

*Décompte des secondes*

Prendre en compte les 24s suivant l'emplacement du chronomètre de jeu. En zone avant, indiquer le temps restant si moins de 8s.

*Contrôle des remplacements et TM*

Mécanique d'arbitrage :

- Responsabilité des zones en AT et AK, se faire confiance.
- Quand AT décide de traverser l'axe panier/panier vers la zone 6, comment AK gère-t-il les autres joueurs ?
- Sur faute + panier marqué sifflé par AT, comment AK lui communique que le panier est rentré ?
- En cas d'avertissement pour FT donné à un joueur ou coach, comment je communique avec mon collègue immédiatement ?
- En cas de double coup de sifflet ou de doute, comment communique-t-on ?

**Conclusion, ETRE un TANDEM et se SOUTENIR pendant la rencontre.**

## **5. Agenda**

- 15 novembre 2019 (MDS): Réunion tiers-saison (**OBLIGATOIRE** pour les jeunes officiels ainsi que le groupe espoir 37).

